

# Women, Peace and Security

## décembre 2018

### l'Afghanistan

Dans sa discussion du **rapport** de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), le Conseil de Sécurité devrait s'assurer que l'égalité des sexes soit une question intersectorielle dans toutes les consultations, les briefings, et actions éventuelles. C'est impératif qu'une analyse sexospécifique contienne des informations substantielles sur l'impact des violences sexuelles liées aux conflits sur les femmes et les filles. Les droits des femmes et leur participation effective doivent être non négociables et figurer à tous les niveaux des dialogues, y compris les négociations formelles. Le Plan d'Action National (PAN) sur la mise en œuvre en Afghanistan de la Résolution 1325 (2000) est loin d'être pleinement mis en œuvre, y compris les dispositions et mesures concernant la participation des femmes, qui sont souvent symboliques plutôt que réelles. Le Conseil devrait s'informer des progrès de la mise en œuvre du PAN et demander plusieurs informations sur l'allocation spécifique et suffisante des budgets et des mécanismes de financement aux niveaux internationaux et nationaux. Enfin, le Conseil devrait: suivre attentivement tous les amendements de la Constitution; assurer que les processus de construction de la paix soient renforcés avec les mesures de confiance des Taliban; et enfin, favoriser un mieux engagement entre le Haut Conseil de la paix et les différents secteurs de la société afghane pour s'assurer que toutes les voix soient représentés et appuyés pendant les consultations internationales.

For December, in which Côte d'Ivoire has the presidency of the UN Security Council, the MAP provides recommendations on the **Afghanistan, Colombia, Democratic Republic of the Congo, and Mali.**

### la Colombie

Dans sa discussion du **rapport** et du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, le Conseil devrait examiner les progrès réalisés en matière des garanties de sécurité et d'efforts de protection, y compris des protocoles de sécurité collective pour les dirigeantes des organisations des femmes, défenseuses des droits humains, et les femmes qui étaient combattants formés ou officiellement associés aux FARC. De plus, tous les briefings et tous les rapports doivent inclure des informations concernant la mission, notamment sur les engagements pris par le gouvernement en matière de financement sous l'égide des organisations de descendance africaine et des organisations autochtones. Les discussions devraient notamment adresser et soutenir la mise en place et le maintien des systèmes de protection et d'alerte rapide basés sur la communauté et sensibles au genre afin de faire face à la présence de nouveaux acteurs armés et faire face à la violence dans les territoires auparavant contrôlés par les FARC. En outre, les garanties de sécurité et la protection des chefs de communauté et des combattants sont essentielles pour faire face à la montée des forces armées dans le pays et à l'assassinat de défenseurs des droits de l'homme. Aussi, Conseil devrait étendre la présence de la mission dans le pays pour mieux faciliter la réintégration des personnes tenant compte de leur âge et genre, surtout dans les projets de garanties socio-économiques, la génération de revenus, la santé sexuelle et génésique complets pour les femmes, englobant les femmes et les filles enceintes dans des espaces de formation et de réincorporation territoriaux (ETCR). Toutes les initiatives de réintégration, y compris les activités de réconciliation avec les habitants près de l'ETCR, devraient utiliser les données désagrégées par âge et sex et les bien monitorer et contrôler à travers consultations régulières avec les femmes et les filles. et les organisations de femmes, en particulier après l'approbation de la politique de réintégration de huit ans. En outre, le gouvernement colombien devrait continuer à soutenir la réincorporation des combattants dans la vie civile, tant au niveau individuel que collectif, renforcer la capacité d'absorption économique et politique du pays, et soutenir les efforts de réconciliation, qui sont essentiels pour une paix durable.

La prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibres illicites continue de déstabiliser certaines régions du pays et de renforcer l'insécurité des femmes et la violence sexuelle. Le Conseil devrait également évaluer dans quelle mesure les efforts visant à rendre les armes et à désarmer ont eu du succès et ont amélioré la sécurité des femmes et des filles des zones rurales et de la communauté LGBTI, compte tenu de l'impact

disproportionné de la prolifération des armes sur ces groupes. Dans ce contexte, le Conseil devrait faire appel au gouvernement colombien à renforcer les réglementations et les autorisations qui contrôlent les armes afin de garantir qu'ils ne soient pas utilisés pour commettre ou faciliter des violations des droits de l'homme à l'égard des femmes, notamment en déplaçant tout effort politique en faveur de la ratification du Traité international sur le commerce des armes (ATT). Enfin, le Conseil devrait continuer à avancer sur les changements risqués ou dangereux de l'Accord de paix, en particulier de la juridiction spéciale pour la paix, et demander des informations régulières sur la mise en œuvre au niveau local que les femmes et les groupes de minorités ethniques soient inclus dans les mesures de réparation et de reconstruction.

## Le Mali

Dans sa discussion du **rapport** du Secrétaire général sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Conseil devrait intégrer les discussions du Groupe d'experts informel sur la femme, la paix et la sécurité au pays et assurer que les briefings et les consultations parlent et intègrent des considérations liées au genre (S/RES/2423 (2018), OPs 38(a)(ii), (c)(iv), (d)(iii), (e)(ii), 64). Les membres du Conseil devraient se renseigner sur les activités du forum consultatif indépendant dirigé par des femmes créé pour suivre la mise en œuvre de l'Accord, ainsi que sur les moyens spécifiques par lesquels la MINUSMA soutient et coopère avec toutes les parties institutionnelles pour assurer la participation actuelle des femmes et que le quota de 30% de femmes élues soit respecté (S/2018/866). En outre, il faudrait discuter et analyser les obstacles à la participation des femmes. La MINUSMA devrait fournir des informations et données sur les progrès actuels concernant l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les niveaux des programmes et politiques, notamment à occuper tout poste vacant au sein du Gender Advisory Unit. Le Conseil devrait se renseigner aussi sur l'état de la version préliminaire de la loi nationale sur la violence sexuelle que devrait être ébauché entre la fin de 2018, ainsi que sur les efforts déployés par toutes les parties prenantes pour assurer que les politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent soient sexospécifique et comprendre des consultations avec les organisations de femmes. Le Conseil devrait également s'informer de l'état de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali et, en particulier, surtout des efforts déployés pour suivre et institutionnaliser l'intégration de la problématique hommes-femmes. Enfin, compte tenu de la violence et des menaces persistantes aux dirigeants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, le Conseil devrait suivre l'évolution de la mise en œuvre de la loi de 2017 sur les défenseurs des droits de l'homme.

## La République démocratique du Congo

À la lumière des discussions à venir sur la **situation** politique dans la République démocratique du Congo (RDC), le Conseil doit continuer à discuter et faire pression en faveur de la participation des femmes, surtout dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, des élections et les processus politiques. Les tensions concernant les élections vont probablement s'intensifier, notamment à cause de l'absence de solutions inclusives liés au calendrier électoral, aux machines à voter, et au registre électoral. Le caractère inclusif des élections a été déjà gravement mis en péril à cause de l'exclusion de deux des principaux candidats de l'opposition et pourrait être encore entravée par des obstacles à la participation des femmes, tels que l'intimidation et le manque de sécurité. Le Conseil devrait appeler le gouvernement et l'opposition à s'unir pour trouver une solution, surtout concernant les machines à voter et le registre électoral. Le Conseil devrait aussi examiner les risques liés à l'usage des machines à voter qui pourraient entraver la participation des femmes, notamment la manipulation potentielle des électrices, la durée du vote, l'absence d'instructions et d'informations claires sur l'utilisation des machines à voter, et le personnel électoral mal formé. Le déploiement du matériel électoral et l'accès aux bureaux de vote pour les populations des zones touchées par la violence armée constitueront également des défis. Le rôle des forces de sécurité dans le processus doit également être bien examiné car leur déploiement dans certaines zones pourrait exacerber des tensions en cours. En outre, le Conseil devrait exiger la mise en œuvre urgente des recommandations de la Commission d'enquête concernant la répression violente des manifestations pacifiques par les forces de sécurité. Selon le Bureau conjoint des droits de l'homme des Nations Unies, le nombre de violations des droits de l'homme en août a considérablement augmenté (515 violations constatées en juillet et 620 en août). Le nombre de violations perpétrées par des agents de l'État et des groupes armés a presque doublé, atteignant 66% de toutes les violations, dont au moins 24 exécutions extrajudiciaires. Au cours des trois derniers mois, les conflits se sont intensifiés au Nord-Kivu, en Ituri,

## Women, Peace and Security

et au Tanganyika autour de Kalemie, partiellement causé à cause du déplacement forcé. Les élections seront un moment essentiel en particulier pour les groupes armés et les acteurs qui cherchent de se positionner dans le nouveau paysage politique. Le Conseil doit aborder la fermeture de l'espace civique, la violence croissante dans les zones urbaines et rurales, le risque de nouvelles violences pendant la période électorale, et l'exclusion possible du vote des personnes déplacées et touchées par le conflit. Le Conseil devrait également appeler les donateurs à garantir les ressources appropriées pour soutenir les populations vulnérables touchées par les conflits et la violence, y compris l'accès à la justice ainsi que les services essentiels et sensibles au genre. Le Conseil de Sécurité doit continuer à demander au gouvernement et aux groupes armés de respecter le droit international humanitaire et d'assurer que les coupables soient rendus responsables pour que la justice puisse être rendue aux survivants, notamment en assurant l'indépendance du pouvoir judiciaire et en fournissant aux autorités judiciaires les moyens nécessaires pour compléter leurs tâches.